

Avis de concours

Direction de l'école Wahta'

Éducateur·rice au service de garde

Régulier à temps partiel, syndiqué

15.50 heures par semaine

Salaire annuel : entre 36 234 \$ et 46 195 \$

Entrée en fonction : 19 août 2025

Numéro : 2025-71

Date d'affichage 29 mai au 12 juin 2025, 16 h 00

Description du poste

La personne titulaire du poste planifie, organise et dirige les activités des enfants inscrits au service de garde pour encourager leur épanouissement intellectuel, physique et affectif. L'éducateur·rice au service de garde surveille les activités, l'alimentation et l'hygiène des enfants.

**La description complète des tâches est disponible sur demande.*



CONSEIL DE LA
NATION WENDAT

Exigences

- Diplôme d'études collégiales en service de garde ou toute autre combinaison de formation et d'expérience jugées pertinentes;
- Entre 1 et 3 années d'expérience dans un domaine pertinent (atout);
- Cours de secourisme complété ou à réussir un cours de secourisme dans les 3 mois de la signature d'acceptation des conditions de l'emploi;
- Connaissance de la culture Wendat (atout).

Qualités requises

- Amour des enfants
- Patience
- Capacité de gestion
- Sens de l'organisation

Pour postuler

Date limite : 12 juin 2025, 16 h 00

Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de présentation par la poste ou par courriel aux coordonnées suivantes :

Conseil de la Nation Wendat
DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
255, place Chef Michel Laveau
Wendake (Québec) GOA 4V0
rh@wendake.ca

WENDAKE.CA



Seules les candidatures accompagnées des documents requis et répondant aux exigences seront retenues. Aucune candidature reçue après la date limite ne sera considérée. Le nom du candidat sélectionné sera diffusé publiquement au moment de son embauche. Le CNW réserve le droit de rejeter toutes les candidatures et de n'embaucher aucune personne.

Avantages sociaux

- Fonds de pension à prestations déterminées
- Assurances collectives
- 6 % de maladie/obligations familiales

Accessibilité

- 1) Aux employé·e·s régulier·ère·s du CNW syndiqué·e·s SECNW
- 2) Aux membres de la Nation Wendat
* SVP, indiquer votre numéro de bande pour faciliter le traitement du dossier
- 3) Aux employé·e·s temporaires du CNW
- 4) À la population